

Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028 SRDEII

■ Session du 22 mars 2022

■ Avis présenté par M. Michaël LANGOUËT au nom de la Commission « Economie, Emploi, Recherche, Innovation »

Entendues les interventions de M. Benoit ROCH (CPME), Mmes Isabelle BOUMARD (CFTC), Géraldine BEALU (CCIR), MM. Eric MALO (CFDT), Antoine CHARLOT (Comité 21), Christophe BESNARD (CGT), Anne BLANCHE (MEDEF), Eric GIRARDEAU (U2P), Aurélien ALLAIZEAU (Chambres de métiers),

Entendue l'intervention de M. Éric GRELIER, Vice-président « Entreprises » de la commission « Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche »,

Entendue l'intervention de M. Charles DELALONDE, Directeur Général Adjoint « Entreprise, innovation, international, enseignement supérieur et recherche »,

74 votants. Adopté par 73 pour, 1 abstention et 0 contre.

Préambule

Le schéma régional de développement économique, d'innovation, d'internationalisation (2022-2028) comporte 5 défis, déclinés en vingt-cinq priorités d'interventions :

- Défi n°1 : Faire des révolutions numériques et écologiques le socle de notre réindustrialisation ;
- Défi n°2 : Préserver l'ancrage territorial de nos savoir-faire et les valoriser à l'international ;
- Défi n°3 : Construire une nouvelle gouvernance économique territoriale conjuguant proximité et simplification au service de nos acteurs ;
- Défi n°4 : Défendre et soutenir le développement d'infrastructures performantes ;
- Défi n°5 : Relever le défi des compétences d'aujourd'hui et demain.

Ce schéma porte l'ambition régionale à l'égard des secteurs concernés pour les 6 prochaines années, ce qui lui donne une importance stratégique toute particulière.

Dans la lignée du schéma précédent, la volonté de la Région est de conforter son rôle de cheffe de file des politiques économiques mises en œuvre à l'échelle régionale, en lien avec les acteurs économiques tant dans leur domaine de spécialité que sur leur territoire d'intervention.

Le CESER renouvelle l'attention qui doit être portée aux retours d'expérience. A ce sujet, il regrette que le temps imparti pour élaborer ce nouveau schéma n'ait pas été précédé d'une évaluation quantitative et qualitative du SRDEII 2017-2020 et de ses impacts économiques, sociaux et sociétaux. Il appelle à ce que les priorités d'intervention fassent l'objet d'un suivi attentif dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau schéma.

A la suite de cette contribution, le CESER a examiné le projet de SDREII 2022-2028 présenté en Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) du 7 mars 2022. Ce projet de schéma soumis à la session régionale du 24 mars 2022 soulève plusieurs observations.

Une conjoncture inédite qui appelle agilité et réactivité

Conformément aux dispositions légales encadrant le SRDEII, la révision du schéma permet d'aligner le schéma régional aux évolutions de l'économie régionale. A cet égard, **cette révision revêt une importance particulière au regard des transitions actuelles et à venir (sociétales, sociales, environnementales, numériques...), qui ont été amplifiées par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et à l'aune de la guerre en Ukraine.**

L'adoption de ce schéma coïncide avec une conjoncture particulièrement troublée, marquée par des pénuries de matières premières, par un renchérissement du coût de l'énergie et, plus largement, des biens de consommation et de production. En filigrane, c'est l'enjeu de souveraineté énergétique, industrielle et alimentaire qui est posée. L'indépendance des chaînes d'approvisionnement est un enjeu saillant.

Le 14 mars 2022, le FMI a alerté sur les conséquences de la guerre en Ukraine sur les prix et les réserves de blé, considérant que la guerre en Ukraine fait peser « un danger sur la sécurité alimentaire mondiale ».

Cette réalité socioéconomique appelle un maximum d'agilité et de réactivité dans la prise de décision. Elle percute l'action publique et amène la Région à réagir à des risques majeurs, face à des situations d'urgence. Dans ce contexte, le SRDEII doit être suffisamment souple afin de pouvoir s'adapter à des phénomènes conjoncturels et de réinterroger les priorités à l'aune des crises (ex : grippe aviaire). En ce sens, il doit intégrer le court terme sans renier le temps long et la capacité à fixer et maintenir un cap.

Dans un monde complexe, le CESER invite à prendre conscience de ce contexte inédit traversé d'enjeux antagonistes et d'injonctions contradictoires :

- **Comment concilier les enjeux environnementaux, écologiques, sociaux et économiques ?**
- **Comment faire face aux conflits d'usage et concilier les activités sur les territoires ?**
- **Comment faire coïncider l'ambition de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (« zéro artificialisation nette ») avec l'attractivité régionale (démographique, résidentielle et économique) ?**

À l'horizon 2028, ce schéma régional se doit de porter une vision renouvelée des enjeux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. C'est l'ambition que le CESER a affirmé dans le cadre de la phase de concertation en adressant une contribution mi-décembre 2021 destinée à enrichir les réflexions et les orientations de ce schéma.

Dans ce cadre, il rappelait toute l'importance des enjeux suivants :

- Les transformations de l'organisation du travail et des pratiques managériales, notamment dans le contexte d'hybridation du travail (présentiel-distanciel / télétravail) à la suite de la crise du COVID ;
- Les enjeux de relocalisation industrielle avec la nécessaire revalorisation de certains métiers manuels et techniques ;
- La transition écologique de l'appareil productif et de l'économie ;
- Les évolutions et transformations technologiques & numériques au service de l'humain et du développement durable ;
- Les innovations et transitions sociales, sociétales et écologiques ;
- Les actions à déployer en matière de responsabilité sociétale des entreprises, d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La structuration et les priorités du schéma

Architecture du SRDEII

Ce schéma repose sur une vision très large, articulée autour d'une hétérogénéité de priorités. Le CESER salue cette prise en compte très ensemblière des enjeux. Au-delà, le CESER suivra plus particulièrement avec attention la manière dont le SRDEII concourra aux priorités régionales que sont l'emploi, la jeunesse et l'écologie.

Certaines des 25 priorités sont concrètes car elles correspondent à des actions d'ores et déjà existantes (par exemple l'AMI « Industrie du futur » ou Pays de la Loire Participations...). D'autres, qui sont à ce stade de portée générale (feuille de route numérique, plan cyber...), devront être précisées ultérieurement.

Les principales observations formulées par le CESER dans le cadre de sa contribution sont reprises lisiblement dans les défis et priorités du schéma notamment la transition écologique de l'appareil productif et de l'économie. Le CESER relève néanmoins que l'approche exhaustive retenue avec 25 priorités a pour effet d'atténuer la vision du développement durable économique portée par la Région dans le cadre de ce schéma. Il insiste sur l'importance de la partager lisiblement auprès des acteurs économiques pour en assurer sa bonne compréhension et appropriation.

Priorités retenues

Le CESER note avec satisfaction qu'une priorité porte sur la « réponse aux difficultés de recrutement sur les métiers en tension » (priorité n°22) ; enjeu majeur sur lequel il avait émis des préconisations en septembre 2021 à la suite d'une saisine de la Présidente de Région. Certaines des mesures proposées vont dans le sens des préconisations formulées, notamment la Prestation de Conseil en Ressources Humaines (PCRH), dont le nouveau dispositif "PCRH +" aura spécifiquement pour objectif de répondre aux tensions de recrutement en proposant des prestations de conseil aux PME ligériennes rencontrant ces difficultés. Il en va de même s'agissant de la levée des freins périphériques à l'emploi, en particulier en termes de mobilité. La Région entend expérimenter le développement de nouvelles solutions de mobilité via la voiture à 1€ par jour pour aider les personnes qui retrouvent ou qui accèdent à un emploi.

Au-delà des métiers en tension, le CESER invite la Région à porter une vision prospective sur les métiers de demain, sur la manière de les exercer et sur les conditions de travail. La gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) doit être pleinement prise en compte tout au long de la mise en œuvre du schéma.

Enfin, le CESER se réjouit que l'accompagnement à la relocalisation des activités productives constitue un fil conducteur qui irrigue plusieurs priorités du schéma. Cela entre en résonance avec certaines des préconisations qu'il avait formulé dans son étude « face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire » (décembre 2019).

Gouvernance et lien avec les EPCI

Le déploiement et la mise en œuvre opérationnelle du schéma reposera sur l'association des partenaires économiques régionaux ainsi que des collectivités territoriales infrarégionales.

A ce sujet, le CESER insiste sur l'importance des établissements de coopération intercommunale pour territorialiser certaines actions en étant attentif à leurs capacités d'ingénierie qui sont très hétérogènes selon les échelles de gouvernance. Cela doit être considéré dans la logique de contractualisation Région/EPCI en matière de développement économique.

Inter-régionalité et lien avec l'Etat

Comme il l'avait souligné dans le cadre de la préparation du SRESRI 2021-2027, le CESER insiste sur l'importance des démarches partenariales menées à l'échelle régionale. Forts de ces partenariats, il invite à bâtir des démarches de coopération élargies au-delà des acteurs ligériens. Le CESER réaffirme l'importance des collaborations interrégionales qui sont sources de dynamisme et constituent des ressorts de développement. Plusieurs sujets peuvent nourrir ces coopérations (ex : hydrogène, croissance bleue et économie maritime...) en s'appuyant sur l'ancrage territorial des structures existantes (ex : pôles de compétitivité, techno campus...).

Au-delà de l'inter-régionalité, le schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation devra être étroitement articulée avec les actions portées par l'Etat. Le CESER se réjouit que le SRDEII porte cette ambition (ex : programme « Territoires d'industrie » déployé par l'ANCT, déclinaison régionale de la démarche nationale « Team France Invest » pilotée par Business France). Ces convergences avec l'Etat sont essentielles en termes de cohésion territoriale et pour accroître l'effet levier des interventions sur les territoires.

Revue, évaluation et bilan

En ce mois de mars 2022, les effets de la crise du COVID se font encore sentir pour certains secteurs d'activités, également confrontés à la guerre en Ukraine. Pour de nombreux secteurs en croissance, des difficultés et incertitudes persistent : difficultés de recrutement, pénuries de matières premières... Dans ce contexte, il est primordial que le SRDEII ne soit pas figé et qu'il puisse être évolutif. Il est également primordial d'observer en continue les effets de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine sur les entreprises ligériennes.

Bien qu'encadré par des dispositions légales qui contraignent ses contours, il importe que le schéma puisse évoluer au cours du temps afin de considérer de nouveaux enjeux et de nouvelles mutations. La crise sanitaire et socioéconomique liée au COVID-19 a révélé, déclenché et accentué plusieurs transitions. A titre d'illustration, les nouvelles formes du travail mériteraient d'être constamment interrogées et analysées dans le cadre du déploiement du schéma ; tout comme l'évolution du rapport au travail qui a été exacerbée par la crise sanitaire.

Enfin et pour le CESER, il importe que ce schéma s'articule étroitement avec les autres stratégies régionales en cours de déploiement, en particulier avec la stratégie régionale d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (SRESRI) et avec la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRISI). Cette articulation doit également être appréhendée avec les programmes européens, en particulier avec les fonds structurels et d'investissement (FESI : FSE, FEDER) et avec les financements sectoriels (Horizon Europe...).